

SITUATION AU REGARD DE L'IMPOT SUR LE REVENU	ADRESSE DE RETOUR DE LA DEMANDE
<input type="checkbox"/> NON IMPOSABLE <i>(Joindre impérativement une copie du dernier avis d'imposition sur vos revenus dans son intégralité. L'imposition doit être inférieure au seuil de non mise en recouvrement de 61 €)</i> <input type="checkbox"/> IMPOSABLE ET BENEFICIAIRE DE L'APA	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DPA/SISDPA 2 AVENUE DU PARC CS 20201 95032 CERGY PONTOISE CEDEX MAIL : teleassistance@valdoise.fr
<input type="checkbox"/> IMPOSABLE ET NON BENEFICIAIRE DE L'APA <i>(Ne pas transmettre votre avis d'imposition à la société VITARIS)</i>	VITARIS 12 CHEMIN DU MOULIN BASSET 93200 SAINT-DENIS MAIL : teleassistance95@vitaris.fr

Demande urgente

DISPOSITIF(S) SOLLICITE(S)

<input type="checkbox"/> Téléassistance (bracelet ou collier)	<input type="checkbox"/> Boîte à clés *
<input type="checkbox"/> Détecteur de chutes	<input type="checkbox"/> Solution mobile pour l'extérieur *

* *Prise en charge uniquement pour les bénéficiaires de l'APA non imposables (détails au verso)*

COORDONNEES DU/DES BENEFICIAIRE(S)

1er Bénéficiaire Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone :/...../...../...../.....

2nd Bénéficiaire Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

Code postal : 95.....

Ville :

PERSONNE(S) A CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS

Le(s) bénéficiaire(s) ou Autre personne (renseigner les informations ci-dessous)

Nom : Prénom :

Lien avec le bénéficiaire (famille, ami(e) voisin(e)) :

Téléphone :/...../...../...../.....

OBSERVATIONS

.....

Dès l'acceptation du dossier, la société de téléassistance vous contactera.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et de conservation de mes données personnelles (1) cf détails au verso.

Date :/...../.....

Signature du bénéficiaire :

PRESTATIONS DE TELEASSISTANCE

Le dispositif de téléassistance permet aux bénéficiaires d'être reliés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à une centrale d'écoute et de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage si besoin. Ce service propose également un détecteur de chute, sans surcoût.

De façon complémentaire, vous pouvez bénéficier si vous le souhaitez d'une assistance psychologique pour une écoute et un soutien. Ce service est assuré par des psychologues.

Par ailleurs, afin d'améliorer la sécurité à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, vous pouvez accéder à des prestations domotiques (chemin lumineux, détecteur d'inactivité, boîte à clé).

CONDITIONS DE L'AIDE :

Personnes âgées de plus de 60 ans et/ou personnes en situations de handicap résidant dans le département du Val d'Oise.

COÛT DES PRESTATIONS ET MONTANT DE L'AIDE (2) :

• **Téléassistance :**

- Pour les personnes non imposables sur le revenu : Prise en charge de l'abonnement mensuel par le Département.
- Pour les personnes imposables sur le revenu : **7,55 €** par mois à régler auprès de la société VITARIS. *Pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), cette prestation est pour partie prise en charge, déduction faite du ticket modérateur.*

• **Service de soutien psychologique (pour une durée de 1 à 3 mois) :**

- Prestation proposée dans le cadre de l'abonnement mensuel à la téléassistance, sans surcoût.

• **Autres prestations possibles, à payer directement auprès de Vitaris :**

Boîte à clés, chemin lumineux, détecteur d'inactivité etc ... (renseignements au 01 30 56 43 90).

Pour les bénéficiaires APA non imposables : soumis à l'accord de la Commission APA pour une prise en charge par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.

Pour les bénéficiaires APA imposables et les non bénéficiaires de l'APA : à régler directement auprès de la société VITARIS.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Formulaire de demande d'installation
- Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus **en intégralité** (uniquement si vous êtes non imposable)
- Carte d'invalidité en cours de validité pour les personnes handicapées

(1) Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par le Conseil Départemental du Val d'Oise (CDVO) dans le cadre d'une mission d'intérêt public de gestion de la téléassistance. L'ensemble des réponses demandées dans le questionnaire sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité d'instruction du dossier. Les destinataires de vos données sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ainsi que le prestataire de la téléassistance. Vos données seront conservées et sécurisées pendant toute la durée de la téléassistance puis pendant une année après désinscription.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée et au Règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données personnelles ainsi qu'un droit d'opposition et à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer vos droits, vous pouvez effectuer votre demande auprès du Délégué à la protection des données du CDVO par voie électronique en envoyant un courriel à dpd@valdoise.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Le Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Val d'Oise - 2 avenue du Parc - CS 20201 Cergy - 95032 Cergy-Pontoise Cedex.

Si après avoir contacté le CDVO, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

(2) Tarifs au 1^{er} août 2022, révisé annuellement au 1^{er} août chaque année.